

- Des considérations techniques :
 - Une énergie qui dépend du vent
 - Une énergie inefficace, inutile
 - Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - Des projets manquant de « concertation locale »

6.1.5 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montré l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de sept mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

6.2.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

La coupe de quelques haies et de certains arbres au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage. Ce sont 76 ml de haies qui seront défrichés pour permettre le passage des engins et 8 arbres qui seront abattus (dont deux individus remarquables situés sur les virages d'accès à l'éolienne E2, cf. étude milieux naturels). La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Au vu du nombre relativement réduit de défrichements et d'abattages, l'impact sur le paysage existant restera faible.

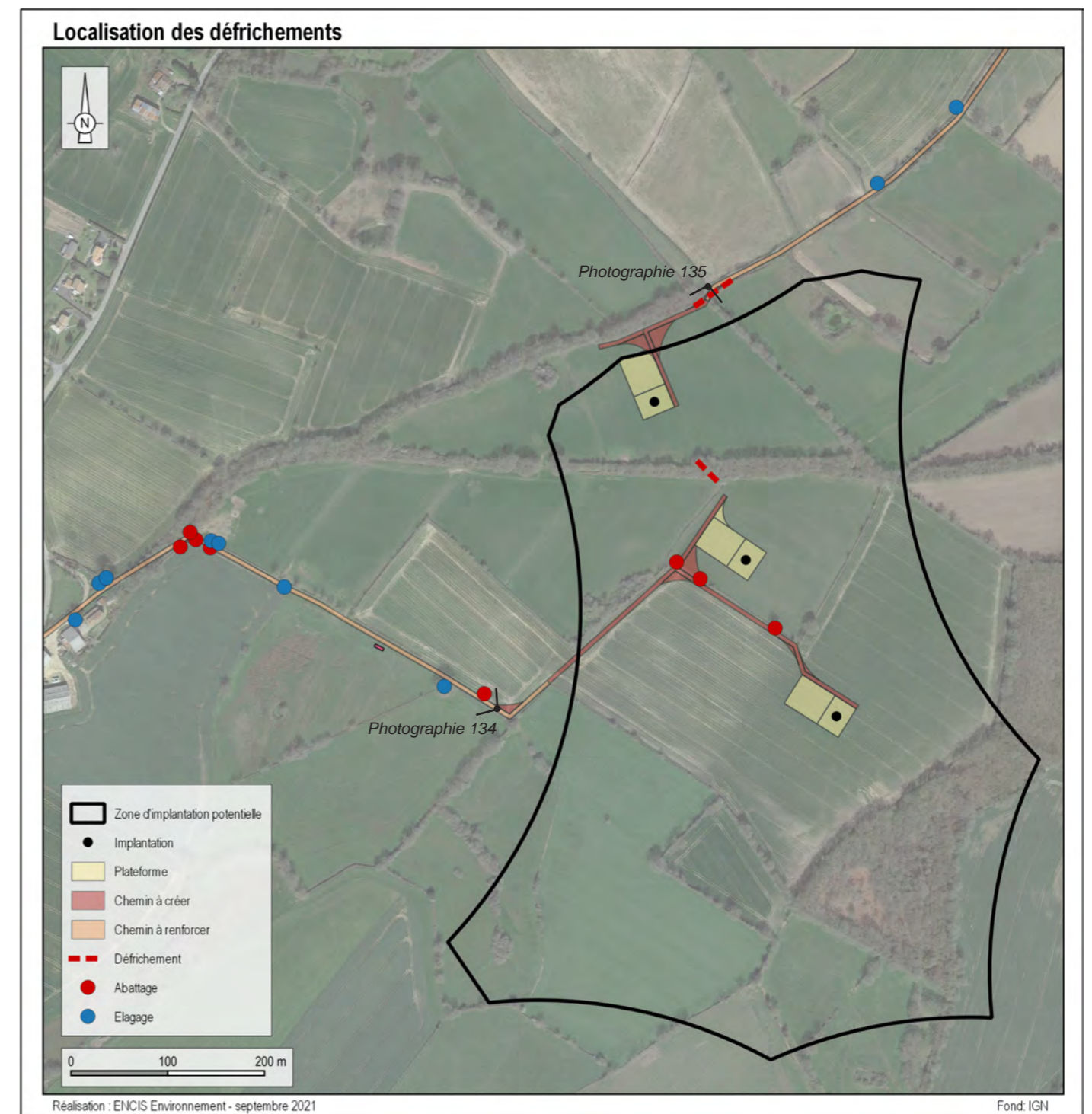
Neuf arbres feront également l'objet d'un élagage afin de permettre le passage des engins. L'application de la mesure C2 permettra de minimiser l'impact de ces interventions sur l'état et l'aspect des végétaux.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré durant la phase de chantier, et faible à long terme sur le paysage.

6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.



Carte 38 : Plan de défrichage.



Photographie 134 : Arbres impactés par le chantier : abattage (à droite) et élagage (à gauche).



Photographie 135 : Entrée de champ nécessitant un défrichage pour les besoins du chantier.

6.2.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.** La mesure de réduction E2 visant à retrouver une couleur et un aspect similaires aux voies existantes limitera cet impact.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles étant donné la modification des couleurs : passage de parcelles cultivées uniformes à des champs interrompus par des formes géométriques strictes de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 136 : Illustration d'un chantier éolien.

6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 23, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 23 sur l'évaluation des impacts.

6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 24.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de photomontages du projet éolien des Paquieries - Annexe au volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation précise et la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

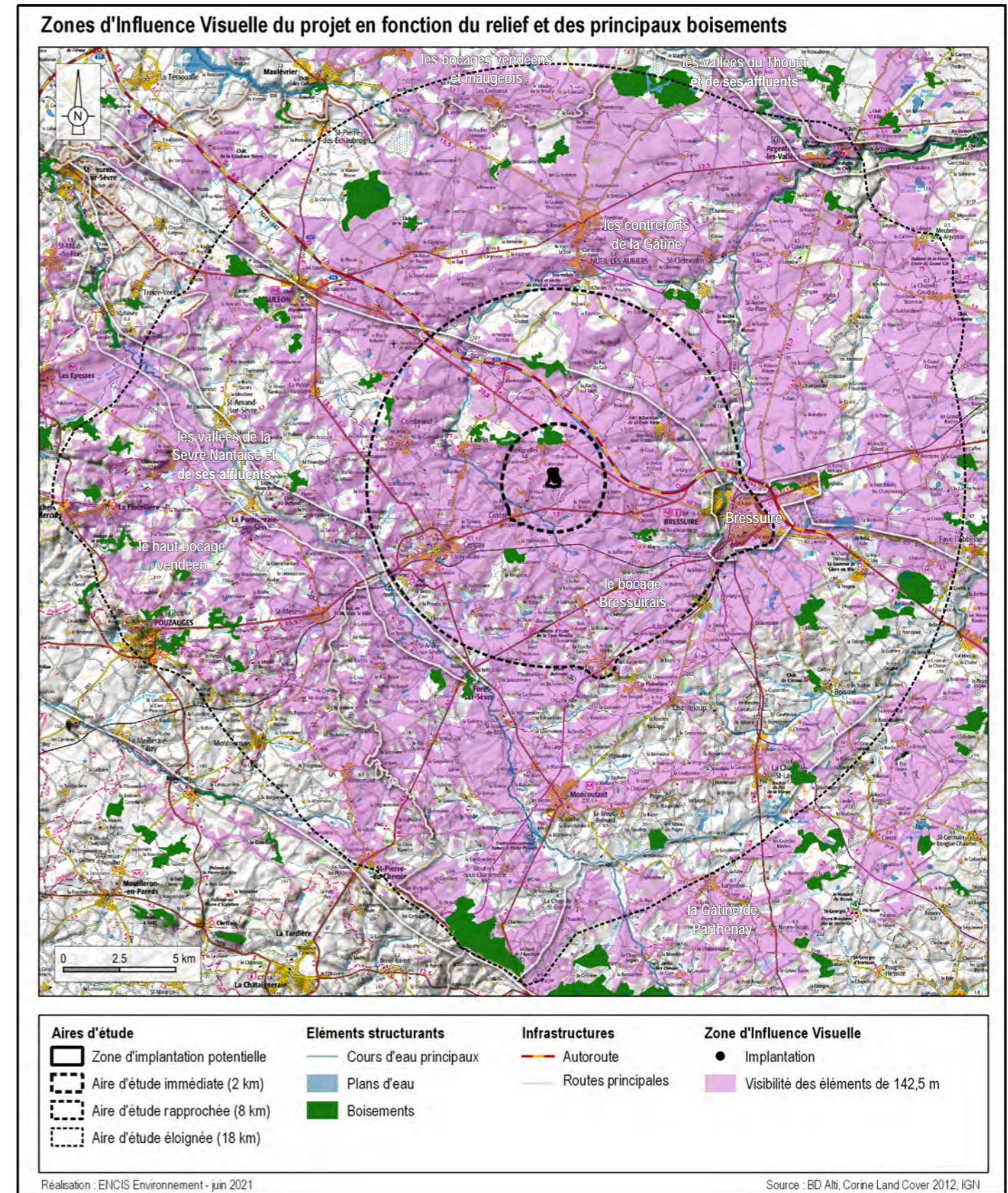
Contexte global des perceptions visuelles

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée ci-contre, les éoliennes du projet seraient perceptibles depuis une large partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements principaux. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont ainsi variables : elles peuvent être facilement limitées par des rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées, notamment depuis les vallées ou les parties basses des coteaux, mais les hauteurs des collines et des versants préservent tout de même souvent des ouvertures, permettant des vues lointaines et ouvertes. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les quelques secteurs depuis lesquels le projet ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les vallées de l'Ouine, du Thouaret et du ruisseau de la Guérinière, au sud-est de l'AEE, de même que les fonds de vallon de nombreux petits affluents de l'Argenton (l'Argent, le Dolo, l'Ouère, le ruisseau de la Madoire, au nord-est) et de la Sèvre nantaise (à l'ouest) n'offrent aucune perception du projet.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Les perceptions depuis les contreforts de la Gâtine

Cette unité recouvre un large tiers nord du périmètre d'étude global. Quelques cours d'eau (l'Argenton et ses affluents) incisent le plateau de façon assez marquée : des corridors plus fermés sont ainsi définis au long de ces vallées, sans visibilité vers le projet. Le bocage est présent sur l'ensemble de l'unité, et tend également à limiter les perceptions lointaines : soit en filtrant les vues lorsque les haies longent les routes ; soit en constituant des effets de masque plus distants dissimulant le projet en arrière-plan. Néanmoins, le maillage végétal est plus distendu et assez dégradé sur certains secteurs hauts : des vues lointaines peuvent ainsi s'ouvrir depuis les routes circulant sur les crêtes ou les hauts de coteaux. Les perceptions vers le projet dépendent alors de son éloignement et de la végétation distante. Globalement, les visibilitées du projet restent peu étendues et marquantes au sein de cette unité, mais elles peuvent être notables par endroits, notamment au sein de l'AER.



Carte 39 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.